



CAHIER DE DOLÉANCES COMMUNAUTAIRES

Projet Appui à la gouvernance locale et
formation des élus en République du Congo



Copyright CAD 2024. Vous êtes autorisés à photocopier et à utiliser des parties du présent document dans votre travail de plaidoyer si vous énoncez la source. Nous encourageons aussi la traduction de ce document en langues locales en informant le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) au préalable.

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet « **Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo** » sur financement du Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Son contenu relève de la seule responsabilité du Centre d'Actions pour le Développement (CAD).

CONNAITRE

LE CAD

QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes le Centre d'Actions pour le Développement (CAD), une organisation non-gouvernementale établie en République du Congo, non violente et sans but lucratif, indépendante de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse.

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a été créé le 27 février 2021 à Brazzaville



NOTRE MISSION

Faire en sorte qu'une culture populaire des droits humains de même que la redevabilité des dirigeants soient ancrées dans nos pratiques pour jeter de manière irréversible les bases de l'Etat de droit en République du Congo.





NOS PROGRAMMES

- Environnement et ressources naturelles ;
- Assistance légale aux victimes ;
- Campagne et plaidoyer ;
- Politiques publiques et corruption.

NOS ACTIONS

- Enquêter et révéler les faits lorsque les atteintes aux droits humains ont lieu sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les victimes de violations des droits humains dans la recherche de justice ;
- Renforcer les performances des pouvoirs publics en matière de protection des droits humains ;
- Militer pour des lois progressistes qui renforcent la protection des droits fondamentaux ;
- Apporter un soutien aux politiques publiques qui promeuvent le développement économique et social et la gestion durable des ressources naturelles ;

NOS OBJECTIFS

- Promouvoir, valoriser et appuyer le développement socio-économique ;
- Défendre les droits humains, les libertés individuelles et collectives dont les principes sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.
- Veiller à ce que le Gouvernement congolais respecte ses engagements librement consentis en matière des droits humains ;
- Constituer des groupes de pression et mobiliser les citoyens en faveur du changement ;
- Veiller au respect des droits des communautés locales et populations autochtones ;
- Briser l'ignorance et la peur par l'éducation et la formation en droits humains pour aider les gens à revendiquer leurs droits.



SOMMAIRE

#I



GÉNÉRALITÉS

- ▶ A propos du projet
- ▶ Zone de travail
- ▶ Le forum communautaire

▶ Page 10

#II



MÉTHODOLOGIE

- ▶ Page 12
- ▶ Page 14
- ▶ Page 15

▶ Page 16

#III



DIAGNOSTIC

- ▶ Les préoccupations communes
- ▶ Les disparités territoriales

▶ Page 20

- ▶ Page 24
- ▶ Page 49

#VI



CONCLUSION

▶ Page 6

SYNTHÈSE



Objectif : faire apparaître les préoccupations et points d'attention formulés par les communautés en vue de l'amélioration de leur bien-être (droits fondamentaux).

Comment ? Les propositions formulées dans le présent document sont issues du travail réalisé lors des réunions avec les communautés dans la zone de mise en œuvre du projet « Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo ».

Quoi ? Ce document présente une synthèse des propositions et souhaits des communautés. Les propositions y sont retranscrites de façon détaillée.

Qui ? Ce document a été rédigé conjointement avec plus de 2500 membres des communautés locales concernées par le projet « Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo ».

I. Généralités



EN JANVIER 2022

Le Congo s'est doté d'un plan national de développement (PND) 2022-2026. La loi portant approbation de ce plan a été promulguée le 4 janvier de la même année.

Ce document de politique générale intègre les engagements contenus dans les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union africaine.

Ce cadre programmatique de développement s'appuie sur six piliers essentiellement économiques. Au-delà de ces six piliers économiques, le Gouvernement se dit dans une certaine mesure préoccupé par le bien-être des populations en épinglant quelques secteurs dans lesquels investir, notamment :

- **les services d'infrastructures (transports, électricité, eau, télécommunication) ;**
- **la santé et la protection sociale ;**
- **l'emploi.**

Mais, être préoccupé par le bien-être des populations ne suffit pas. Il faut agir pour ce bien-être. L'action, dans le cadre de la gouvernance, consiste à mettre en place une

politique plus humaniste ayant pour point de départ les besoins réels des citoyens. Il existe une politique alternative à celle menée actuellement par le gouvernement :

Soutenir les ménages ou la demande.

Hormis cela, il est important de relever le fait que les populations n'ont pas été consultées pendant l'élaboration de ce cadre de développement pluriannuel, qui est censé apporter entre autres des réponses à leurs préoccupations principales. A l'échelle locale, il n'existe pas non plus une approche de centralisation des besoins communautaires. Ce qui peut expliquer que les préoccupations légitimes des communautés restent entières.

A l'évidence, la mise en œuvre de ce plan de développement pluriannuel donne la possibilité aux organisations de la société civile, chacune dans son domaine d'intervention, de jouer un rôle.

Avec le projet **“Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo”**, le CAD met en œuvre une série d'activités dont certaines sont de nature à se positionner dans la mise en œuvre du PND 2022-2026. Elles appellent aussi les gouvernants à prendre en compte les besoins des gouvernés dans la définition des axes stratégiques prioritaires.



1. A propos du projet

Le manque d'intégration des communautés locales dans les mécanismes décisionnels bloque l'avancée de la démocratie locale participative. Par ailleurs, les modèles de gouvernance centrale et locale ne reposent pas sur une approche basée sur les droits humains.

Les communautés sont souvent victimes des choix politiques et programmatiques auxquels elles ne participent pas et qui sont en inadéquation avec leurs besoins légitimes.

Dans le souci de promouvoir la prise en compte des besoins des populations dans la manière de gouverner, le CAD met en œuvre, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD), le projet « Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo ». Lancé le 31 mars 2023, ce projet poursuit deux objectifs principaux :

- Mettre les élus locaux devant leur responsabilité en tant que garants de la bonne gouvernance et des droits des communautés ;

- Faire des citoyens des acteurs dans la défense et la promotion de leurs droits humains fondamentaux.

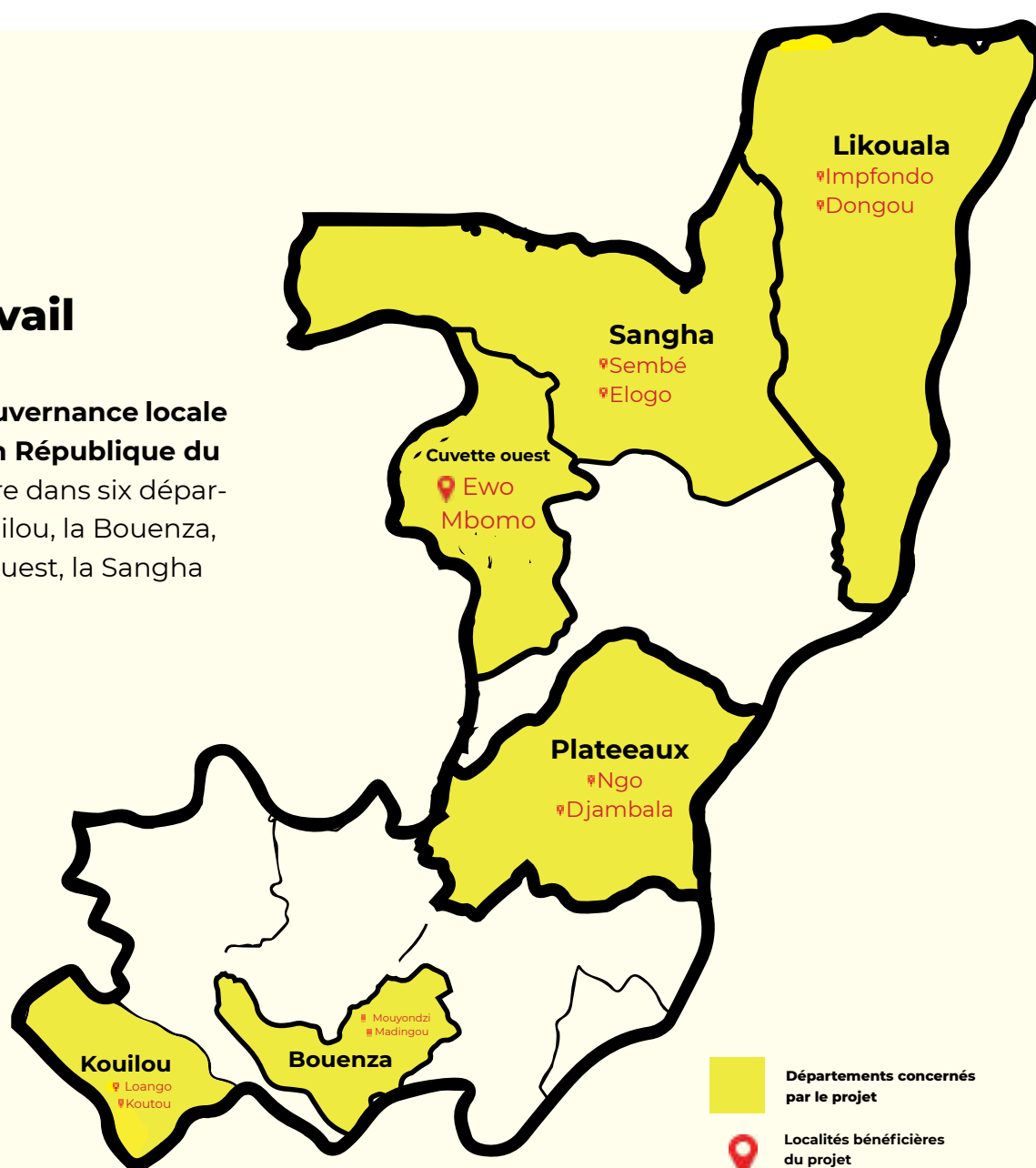
Le projet “Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo”, est notre contribution dans les efforts pour résoudre le problème de l’insuffisance de l’intégration des communautés dans l’exercice de la démocratie au niveau local.

Pendant et après le projet, le Centre d’Actions pour le Développement (CAD) est chargé de dynamiser élus, fonctionnaires des collectivités locales, organisations de la société civile, citoyens et citoyennes à la recherche des réponses aux défis locaux en matière des droits humains, et de faciliter le dialogue gouvernants-gouvernés, pour faire émerger des solutions locales concertées, reproductibles dans d’autres localités.



2. Zone de travail

Le projet « **Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo** » est mis en œuvre dans six départements du pays : le Kouilou, la Bouenza, les Plateaux, la Cuvette-ouest, la Sangha et la Likouala.



3. Le forum communautaire

Le forum communautaire est un espace de dialogue et de consultation directe avec les communautés. Le but est d'identifier et de prioriser de façon consensuelle les besoins communautaires, les codifier et les faire remonter auprès des décideurs de telle manière que la parole communautaire soit mieux prise en compte dans les politiques de développement local. Le forum communautaire sert de trame à la construction des esquisses de réponses.

Les consultations ont été menées dans 12 localités des six départements concernés par le projet :

rencontres avec les acteurs locaux, recueil des attentes et besoins communautaires ont marqué la première phase des forums communautaires.

Afin de s'assurer que le cahier de doléances communautaires reflète bien les besoins prioritaires pour les communautés, des rencontres de validation ont constitué la seconde étape des forums communautaires. Le but a été d'impliquer l'ensemble des communautés concernées dans le processus de rédaction de ce cahier de doléances communautaires.



II. Méthodologie



En partant des problèmes préalablement identifiés par les communautés lors des réunions de présentation du projet, une formation a permis de leur apporter des connaissances basiques sur les droits humains et les mécanismes de revendication. Ici, nous les avons emmené à s'approprier ces notions et à identifier avec eux, pour chaque droit non réalisé, les approches de réalisation ainsi que les autorités à interpeller afin d'en rendre possible la jouissance.

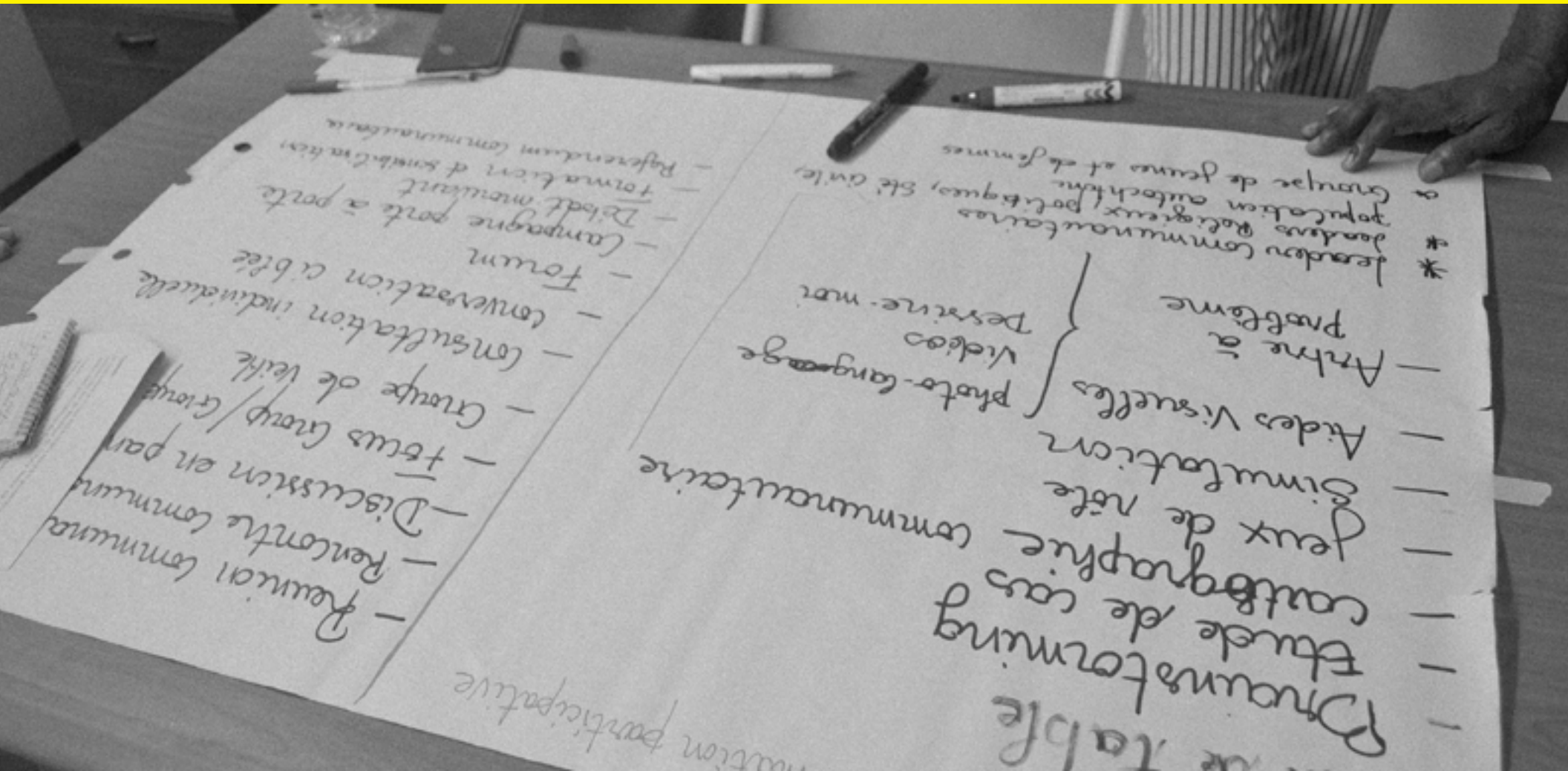
Au total 341 leaders communautaires ont été formés. Pendant les forums communautaires, les outils collaboratifs suivants ont été utilisés :

- **Le Brainstorming pour générer les idées, identifier les problèmes, classifier les idées et déterminer les priorités.**
- **L'analyse 5P pour déterminer les causes racines de chaque problème.**





III. Diagnostic des besoins



Éducation, eau, santé et électricité, considérées comme des besoins élémentaires et essentiels continuent à être présentées comme des priorités fondamentales pour les communautés locales et autochtones. Cela appelle à questionner la qualité et le choix des investissements publics en milieu rural.

Viennent ensuite les questions **d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de logement et de cadre de vie, des libertés individuelles et collectives.**

Cet état des lieux montre le besoin des projets sectoriels qui peuvent avoir un impact et un potentiel de changement à l'échelle locale. De manière transversale, les investissements devront avoir une attention particulière à soutenir l'accès aux droits fondamentaux.

Le tableau ci-après présente une carte des problèmes tels que proposés par les participants aux différents forums communautaires. On peut voir que certains besoins sont communs et d'autres spécifiques à chaque localité.



**Carte mentale
des problèmes identifiés**

TABLEAU I

Départements	Localités	Priorités							
		Santé	Éducation	Eau	Conflit homme-faune	Agriculture	Accès à l'électricité	Liberté de circuler	Exploitation anarchique de l'or
Kouilou	Koutou								
	Loango								
Bouenza	Mouyondzi								
	Madingou								
Plateaux	Ngo								
	Djambala								
Cuvette-Ouest	Mbomo								
	Éwo								
Sangha	Élogo								
	Sembé								
Likouala	Dongou								
	Impfondo								

	Problèmes identifiés comme priorités des communautés
	Problèmes identifiés comme non prioritaires par les communautés

III-1 Les préoccupations communes

1. Eau: un droit humain fondamental

Dans le monde, environ [2,2 milliards de personnes vivent sans accès à une eau saine](#)¹ et 144 millions boivent une eau non traitée. Les conséquences sont dramatiques : 6 millions de personnes dans le monde (dont 2 millions d'enfants) meurent chaque année de diarrhée, due principalement à la mauvaise qualité de l'eau et au manque d'assainissement. Pourtant, dans sa résolution adoptée le 28 juillet 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies a reconnu que **« le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »**

En République du Congo l'accès à une eau potable n'est pas garanti. Les centres de santé visités attribuent certaines maladies comme la diarrhée et le mal de ventre à la qualité de l'eau consommée par les populations.

L'abondance des ressources hydrographiques contraste avec le manque d'eau dénoncé par les populations. Dans les 12 localités où nous mettons en œuvre le projet **« Appui à la gouvernance locale et formation des élus »**, 10 localités ont indiqué que l'accès à l'eau potable est un problème prioritaire. Bien que dans les 02 autres localités (Koutou et Ewo) l'eau potable n'est pas disponible dans les robinets, les populations estiment que d'autres problèmes sont plus urgents à traiter.

¹ <https://news.un.org/fr/story/2017/07/360702#:~:text=Environ%202%2C1%20milliards%20de%20personnes%2C%20soit%2030%25%20de,des%20Nations%20Unies%20pour%20l%27enfance%20%28UNICEF%29%20publi%C3%A9%20mercredi>





a). La législation sur l'eau au Congo

- Loi n°13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau

Article 2 : Le Code de l'eau « a pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de l'eau visant à : assurer une utilisation rationnelle de la ressource en eau afin de répondre aux besoins en eau des usagers sur l'ensemble du territoire de la République dans des conditions de quantité et de prix satisfaisants ; de prévenir les effets nuisibles de l'eau ; de lutter contre la pollution de l'eau ».

Le Code de l'eau couvre donc principalement les régimes juridiques de l'eau potable en milieux urbain et rural et de l'eau comme facteur de risque.

- Décret n°2010-807 du 31 décembre 2010 portant approbation des statuts de l'agence nationale de l'hydraulique rurale

Article 31 alinéa 5: La direction de l'exploitation est chargée de contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée.



Droit à l'eau
Arbre à problèmes

TABLEAU II

Localités	Description du problème	Analyse du problème				
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3	Pourquoi 4	Pourquoi 5
Djambala	Zone de captation d'eau pas sécurisée, accessible à des tierces personnes	Pas d'agents de la LCDE ou sous-traitant pour assurer la sécurité	Aucune mesure de protection prise par la LCDE, ni par les autorités de la ville			
	Pénuries d'eau dans la ville	Un seul château d'eau est opérationnel sur deux	La construction du 2e château d'eau n'a pas été achevée depuis avant 2013			
		Pannes multiples et temps moyen de réparation élevé	Manque de technicien à la LCDE de Djambala			
		9 quartiers sur 12 n'ont pas accès à l'eau potable	5 anciens quartiers ayant des installations n'ont pas vu l'eau couler depuis plusieurs années	Vétusté des installations de la LCDE		
			4 quartiers n'ont aucune installation pour assurer la distribution de l'eau	4 anciens villages éloignés du centre		
Ngo	L'eau est une denrée rare dans la localité	La rivière qui ravitaille les habitants est à 4 km de la ville	Le gouvernement connaît la situation mais ne veut pas réagir	Manque de volonté politique		
		La LCDE est absente dans la localité				
		Les travaux d'installation du réseau d'adduction d'eau lancés mais non exécutés	Le matériel apporté pour la construction a été déplacé			
		Absence de forage d'eau	Pas de financement pour réaliser des forages publics			
Mbomo	Manque de château d'eau	Non réalisation des travaux découlant des études de faisabilité de 2012	Absence d'entreprise publique de distribution d'eau			
	1 forage public pour 11.000 habitants	Manque de volonté politique				
	Eau vendue à 100 francs le bidon de 25 litres	les forages fonctionnent à base d'un groupe électrogène	Manque d'électricité dans la localité			

Mouyondzi	Consommation d'une eau impropre	Présence des cimetières à proximité des puits d'eau	Manque de cimetière public			
		Présence de toilettes à proximité des puits d'eau	Pas de suivi des services d'hygiène			
			Ignorance de la population			
	Poubelles à proximité des puits d'eau	Pas de voiries urbaines				
	Pas de réseau d'adduction d'eau	Chateau d'eau non fonctionnel	Manque d'entreprise publique de distribution d'eau	Manque de volonté politique		
	Absence des forages publics	Manque de volonté politique				
Madingou	Manque d'eau Potable	Les quartiers ne sont pas reliés à un réseau d'adduction d'eau	Réseau sectionné pendant les travaux de la municipalisation	Manque de suivi par la SNDE actuelle LCDE	Insuffisance de personnel à la LCDE	Pas de recrutement
				Manque de matériel à la LCDE		
Loango	Difficultés d'approvisionnement en eau potable	Pas de société publique de distribution d'eau potable à Loango	L'État ne fait pas face à la difficulté d'accès à l'eau potable	Manque de suivi et maintenance des installations		
		Manque de forage public	Échec du projet Eau pour tous			

Impfondo	Difficulté d'accès à l'eau potable	Installations de la LCDE non fonctionnelles	Manque d'entretien et de technicien	
		Insuffisance de forages d'eau	Échec du projet Eau pour tous	
		Non construction de château d'eau depuis 1982	Manque de volonté des anciennes équipes dirigeantes tant communales que départementales	
Dongou	Pas d'eau potable à Dongou	Manque de forages publics	Les populations de Dongou marginalisées par l'Etat	
		Chateau d'eau non fonctionnel	Manque de suivi des travaux de la municipalité accélérée	
Elogo	Difficulté d'accéder à l'eau potable	Les entreprises minières ont pollué les sources d'eau naturelles		
		Absence d'un réseau d'adduction d'eau		
Sembé	Manque d'eau potable dans les maisons	Absence de la société de distribution d'eau	Capacité très limitée de la LCDE	





2. La santé: un droit humain fondamental

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'être humain indispensable à la réalisation de ses autres droits. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité. Ce droit entraîne des obligations aux États qui doivent définir des politiques publiques permettant à tous d'accéder en tout lieu à des soins de santé de qualité.

Quatre éléments essentiels et interdépendants² permettent de mesurer le niveau de réalisation du droit à la santé dans une localité : la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité.

² <https://www.cad-cg.org/wp-content/uploads/2023/09/Guide-illustr%C3%A9-CORRECTION-version-finale.pdf> page 20.

La disponibilité désigne la nécessité pour tous d'avoir à disposition et en quantité suffisante, des établissements, des biens et des services de santé fonctionnels.

L'accessibilité ne se limite pas seulement à l'éloignement des établissements, biens et services de santé, elle recouvre aussi les dimensions relatives aux coûts des biens et services de santé, de la non-discrimination et de l'accès à l'information.

L'acceptabilité a trait au respect de l'éthique médicale et des cultures, et à la prise en compte des questions de genre. Selon ce principe, les établissements, les biens et les services de santé doivent être axés sur les besoins spécifiques des personnes et des différents groupes de population, conformément aux normes internationales d'éthique [médicale relatives à la confidentialité et au consentement éclairé](#).³

La qualité concerne les déterminants sous-jacents de la santé comme l'assainissement. Elle suppose également que les établissements, les biens et les services de santé fassent l'objet d'approbation scientifique et médicale.

Au regard de ces quatre éléments, il est clair que la situation sanitaire au Congo est catastrophique. Le droit à la santé reste précaire. [Les statistiques du Ministère de la santé indiquent qu'il y a 01 médecin pour 8.000 habitants](#) alors qu'en 1998 le Congo comptait 7,3 médecins pour 10.000 ha-

[bitants](#). Cette comparaison fait dire que l'Etat a abandonné progressivement les questions de santé publique. La norme de l'OMS pour l'indicateur "densité de personnels médicaux" est de 23 médecins pour 10 000 habitants.

Dans les 12 localités où nous mettons en œuvre le projet « **Appui à la gouvernance locale et formation des élus** », 11 localités ont indiqué que l'accès aux soins de santé est un problème prioritaire.

Malgré les alertes des soignants sur leurs conditions de travail, le délaissement des hôpitaux publics et les dangers que cela représente pour les patients ne cessent d'accroître.

³ <https://www.ma.net/fr/policies-post/code-international-dethique-medicale-de-lamm/#:~:text=Le%20m%C3%A9decin%20doit%20obtenir%20le%20ent%20toute%20connaissance%20de%20cause>

⁴ <http://https://www.unicef.org/congo/media/606/file/Strategie%20sectorielle%20de%20education%202015-2025.pdf>



Droit à la santé
Arbre à problèmes

TABLEAU III

Localités	Description du problème	Analyse du problème		
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3
Djambala	Inaccessibilité aux soins de santé	Coût élevé des services de santé		
	Mauvaise qualité des soins de santé	Insuffisance des agents qualifiés	Recours aux agents communautaires non formés	
		Manque de spécialistes à l'hôpital de base surtout en pédiatrie	Incompétence des agents de santé	
		Plateau technique pauvre	Aucun spécialiste n'a été affecté à cet hôpital	
	Accès difficile aux produits pharmaceutiques	Manque de produits pour le compte de la pharmacie de l'hôpital.		
		Les rares produits disponibles sont vendus à des prix exorbitants		
		Vente clandestine des médicaments par des agents de santé		
	Bâtiments de l'hôpital de référence fragile, risque d'écroulement	Les bâtiments datent de l'époque coloniale		
Ngo	Inexistence d'un hôpital de base	Aucune initiative de construction d'un grand centre de santé n'est à l'ordre du jour	Manque de volonté politique	
	Manque d'un CSI dans des zones très éloignées de Ngo-centre.	Aucun projet de construction n'est à ce jour élaboré dans ce sens		

Ngo	Indisponibilité des médicaments au CSI	pas de financement public, le CSI se contente des maigres recettes prélevées sur les patients et la vente des médicaments	Non-respect du Décret n°2019-202 du 12 juillet 2019 garantissant la gratuité des soins de santé aux populations autochtones
	Plateau technique incomplet		
	Inaccessibilité des populations autochtones aux soins de santé	Coût élevé des services de santé	
Éwo	Plateau technique de l'hôpital de base incomplet	Manque d'assistance de l'Etat	Manque de volonté politique
	CSI vétuste ne répondant plus aux normes sanitaires	Aucun projet de réfection ou de construction d'un nouveau CSI	
	Insuffisance des agents qualifiés	Recours excessif aux agents communautaires non formés	Manque de budget de fonctionnement
	Manque des produits pharmaceutiques	L'Etat ne fournit pas de produits pharmaceutiques.	
	Hôpital général inachevé	Manque de volonté politique	
Mouyondzi	Coût élevé des évacuations des malades	Manque de matériel approprié,	Absentéisme et désertion des postes par les médecins
		Manque de personnels qualifiés	
		Manque des médicaments adéquats	
	Offre de soins insuffisantes	Manque de centre de santé intégré (CSI)	Mauvaise gestion des médicaments à la pharmacie de l'hôpital
		Manque des médicaments au niveau de l'hôpital de Base	
		Manque de personnel qualifié	
		Plateau technique pauvre	

Madingou	Capacité d'acceul faible	Insuffisance des bâtiments	Des vieux bâtiments non rénovés	Manque de Crédit de l'Etat	
			pas de construction des nou- veaux bâtiments		
	Manque de personnel qualifié et des spécialistes	Pas de formation continue du personnel de la santé			
		Insuffisance du personnel qual- ifié et des spécialistes			Pas de recrutement du person- nel qualifié
Manque de matériel d'échographie et de radiologie	Manque de Crédit de l'État				
Koutou	Non réalisation des examens médicaux	Manque de médecin laborantin	Les rares médecins affectés ne restent pas au village	Conditions de vie exécrables	
		Manque de réactifs et autres produits pour les examens	Manque de crédits de l'état pour l'achat des réactifs, pro- duits, matériaux et instruments de laboratoire		
		Manque de microscope et au- tres instruments de laboratoire			
	Pas d'ambulance au CSI de Koutou	Pas de dotation en ambulance			
		Pas de subvention allouée au CSI			
Loango	pas de gratuité du traitement du palud- isme pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes	Pas de médicaments au CSI de Loubou et pas de pharmacie	Pas de crédits de l'état		
	Insuffisance du corps médical au CSI de Loubou I	L'Etat n'affecte pas assez d'agents			
	Plateau technique pauvre	Pas de crédits de l'état			
	Pas de CSI à Loango II, Vindoulou I et Vindoulou II	Le gouvernement ne pense pas à construire un CSI à Loango II, Vindoulou I et Vindoulou II	Manque de volonté politique		

Impfondo	Manque de médecins spécialistes	Les fonctionnaires de santé ne veulent pas travailler dans la commune d'Impfondo	
	Manque de matériel, équipement et produits à l'hôpital de base	Les pouvoirs publics ne prennent pas en compte les priorités du secteur santé	
Dongou	Manque de personnel qualifié	L'Etat n'affecte pas assez d'agents	Manque de suivi par la hiérarchie Le département est enclavé
		Manque de formation continue du personnel	
		Les agents affectés viennent juste pour la prise de service puis disparaissent	
	Mauvais accueil des patients, coûts élevés des consultations prénatales et traitements.	Mauvaise rémunération des bénévoles	
	Manque d'équipement et de matériel adéquats.	Les pouvoirs publics ne prennent pas en compte les priorités du secteur santé	
Elogo	Manque de produits pharmaceutiques	Pas de produits reçus du district sanitaire	
	Pas d'ambulance pour les évacuations	Poste de santé aux compétences et aux capacités très limitées au regard de la taille de la population de Elogo	
	Absence de laboratoire médical		
	Recours à la médecine traditionnelle		
	Inaccessibilité aux services de consultations prénatales		
	Offre de soins insuffisante		





3. L'éducation : un droit pour tous les enfants

Composante de base de toute société, l'éducation est un des meilleurs investissements que peuvent faire les pays pour fonder une société prospère. Pour les Nations Unies, **l'éducation n'est pas seulement un droit, mais un passeport pour le développement humain, qui ouvre de nouvelles portes et étend aussi bien la liberté que le champ des possibilités.**

C'est le sens de l'ODD 4 : **Garantir une éducation inclusive, de qualité pour tous et promouvoir l'accès à l'apprentissage pour tous et à tout âge.**

Sur 12 localités consultées, 10 ont indiqué que l'éducation est une priorité principale. Effectivement, le système éducatif en milieu rural fait face à de nombreux défis qui appellent à des améliorations substantielles.

Ces améliorations possibles sont présentées dans la [stratégie sectorielle](http://https://www.unicef.org/congo/media/606/file/Strategie%20sectorielle%20de%20l%20education%202015-2025.pdf)⁵ (page 16) sur l'éducation 2015-2025 comme difficultés à relever. Il s'agit de trouver des réponses entre autres à :

- une éducation préscolaire peu développée et s'adressant surtout aux classes urbaines plus aisées ;
- un enseignement primaire accueillant la quasi-totalité des enfants, mais souffrant de taux de redoublement élevés, d'abandons avant la fin du CM2, de classes trop chargées, d'infrastructures et d'équipements insuffisants;

- un enseignement de collège n'accueillant que 60% du groupe d'âge dans des conditions d'apprentissage qui doivent être améliorées ;
- un système d'éducation non formelle et d'alphabétisation qui ressemble plus à des enseignements informels d'école primaire et de collège ;
- la persistance de fortes inégalités géographiques et un défi particulier lié aux populations autochtones, minoritaires dans le pays.

La législation sur l'éducation au Congo

Constitution du 25 octobre 2015

Article 29 : *L'Etat assure l'épanouissement de la jeunesse. A ce titre, il garantit notamment : - le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation ;*

- la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize (16) ans.

DUDH

Article 26 : *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.*



Droit à l'éducation
Arbre à problèmes

TABLEAU IV

Localités	Description du problème	Analyse du problème		
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3
Djambala	les classes sont tenues par des bénévoles sans formation et/ou compétence	Absence d'enseignants qualifiés	L'État ne recrute pas assez	
			Les enseignants affectés préfèrent rester en ville	Pas de contrôle régulier (mensuel ou bimensuel) des Inspections, de la DDEPPSA et du MEPPSA)
			Des élèves dépourvus de moyens, deviennent enseignants après le bac sans formation pédagogique	Manque de moyens financiers pour poursuivre le cursus universitaire
	Insuffisance de salles de classe dans certaines écoles. On retrouve des écoles qui n'ont que deux salles pour tout le cycle	certaines écoles ne sont pas construites dans les normes		
	Décrochage scolaire des enfants venant des petites localités proche de Djambala	Les internats n'ont jamais été réhabilités		
Ngo	Manque de centre de formation professionnelle	L'État ne construit pas de centre de formation	Aucun projet envisagé	Manque de volonté politique
	Manque d'un collège et d'un lycée techniques	L'État ne construit pas de nouveaux collèges et lycées		
	Insuffisance des bâtiments ou salles de classe au niveau du collège général et du lycée général	Pas de budget pour la réfection des écoles		
	Manque de bloc administratif au lycée et dans certaines écoles primaires, cas de l'école Yalayani			

Ngo	Manque de toilettes au sein de plusieurs établissements scolaires	Pas de budget pour la réfection des écoles	L'État ne met pas en place un système de contrôle efficace et de maintien des enseignants dans les localités.	
	Le personnel enseignant est essentiellement constitué des vacataires	L'État ne recrute pas assez		
		Les enseignants recrutés préfèrent rester dans des grandes villes		
	Le matériel didactique insuffisant au niveau des écoles. Il manque souvent des tables-bancs	Aucun budget n'est prévu		
	Manque de cantines scolaires dans certaines écoles. 1 école primaire seulement en bénéficie			
	Insécurité dans certains établissements scolaires, en l'occurrence le CEG de Ngo	Manque de clôture. On assiste souvent à l'incursion des bandits et au passage des moto au sein de l'établissement aux heures de cours, perturbant ainsi le déroulement des cours.	Aucun budget n'est prévu pour la réalisation de la clôture	
		Manque d'électrification		
Insuffisant des enseignants fonctionnaires dans les écoles publiques	La répartition disproportionnée des enseignants au niveau de la DDEPPSA			
Ewo	Insuffisance des bâtiments au collège	Manque de volonté politique pour la construction des nouveaux bâtiments du collège	Les enseignants sont en majorité bénévoles	
	Insuffisance du personnel enseignants	Pas de recrutement à Ewo		
		Absenteisme en enseignants		Conditions de vie non attractives
			Non respect de l'engagement décennal	
Mouyondzi	Paiement des frais scolaires par les parents dans les écoles publiques		L'État ne recrute pas assez	Conditions de vie non attractives
		Les enseignants sont tous des prestataires dans les écoles publiques de Mouyondzi	Les rares enseignants affectés à Mouyondzi retournent à Brazzaville ou Pointe-Noire pour plusieurs raisons	
		Existence d'une nomenclature de prix de l'Enseignement public	Fin des subventions de l'État	

Madingou	Insuffisance d'enseignants qualifiés	Manque de volonté politique dans le secteur de l'éducation				
		Manque de formation des enseignants vacataires				
	Insuffisance d'établissements scolaires	L'État ne construit pas assez d'écoles y compris les écoles spécialisées				
	Harcèlement sexuel entre professeurs et élèves	Non-respect de la pédagogie et la déontologie	Enseignants ne tiennent pas compte de l'éthique et la déantologie			
		Non-respect de la loi Portela portant protection de l'en-fance au Congo				
		Pas de politique viable de lutte contre les VBG en milieu scolaire				
	Manque de matériaux didactiques	Manque de politique de financement				
		Mauvaise foi des gouvernants			Priorisation des intérêts personnels	Détournement de chapitres
		Mauvaise gestion				
Koutou	1 seul enseignant vacataire non intégré et impayé depuis 20 ans	Pas d'enseignants à l'école primaire de Koutou	Logements des enseignants inachevés	Pas de financement de l'État pour achever les logements		
			Les enseignants affectés repartent à Pointe-Noire	Conditions de vie et de travail non réunies		
	Pas de bâtiment pour l'école	Pas de financement de l'État pour achever le bâtiment				

impfondo	Manque de cantines scolaires (école ORA)		
	Manque d'Enseignants qualifiés	Retard d'intégration	
		Recrutement par quota	
		Les enseignants intégrés préfèrent les grandes villes	
	Batiments construits en matériaux non durables	Manque de financement de l'administration scolaire	
Dongou	Manque d'enseignants qualifiés	Pas de suivi par la direction départementale et par les inspections	
		Pas d'école de formation des enseignants au niveau départemental	
		Les bénévoles ne sont pas bien rémunérés	
	Mauvaise condition de scolarisation	Insuffisance des salles de classe	
		Pas de dotation en manuels scolaires	
		Manque de fontaine dans les écoles	
Elogo	Pas de collège général	L'Etat n'a pas construit de collège à Elogo ou dans les villages environnants	L'Etat ne s'intéresse pas de leur intégration
	Irrégularité des cours	Les enseignants vacataires vivent dans la précarité et sont obligés de vaquer aux travaux champêtres	
		Manque du matériel didactique	
		Insuffisance des salles de classe	
Sembé	Manque d'école primaire dans six villages sur l'axe Sembé-Gabon	Aucun projet de construction élaboré par les pouvoirs publics	





PISTES DE SOLUTIONS

L'eau est indispensable à la vie, à l'hygiène et au développement humain. Garantir une eau potable à tous, en quantité suffisante et à un prix équitable devrait être une priorité pour les gouvernants.

Il faut d'urgence construire des réponses locales et travailler à améliorer la fourniture en eau potable ainsi qu'à la gestion transparente et responsable des ressources en eau. Ces réponses locales découlent de la lecture inversée de l'arbre à problèmes, c'est-à-dire en transformant les énoncés des problèmes.

Pour exemple, le problème du **“manque de technicien à la LCDE de Djambala”** aura pour réponse locale **“recruter un technicien pour la LCDE Djambala”**.

De même, l'absence d'un système de couverture sanitaire viable, le fait que les hôpitaux ne soient pas fournis en médicaments, le paiement prépayé des services de santé obligent les familles, qui supportent seules les dépenses de santé, à faire des

choix cornéliens : soigner le parent ou le laisser dépérir. Nombreux sont les malades emmenés dans les villages pour y attendre la mort car le coût des soins est exorbitant.

Actuellement, le Ministère de la santé est dans une entreprise de réformes dans le but d'améliorer la situation. La lecture inversée de l'arbre à problèmes donne des approches de solutions qu'il faille prendre en ligne de compte. Des pistes de solutions supplémentaires sont à retrouver [ici](#)⁶

Enfin, pour l'éducation, la lecture inversée de l'arbre à problèmes doit être associée aux réponses préconisées dans la [stratégie sectorielle 2015-2025](#)⁷ (page 16) sur l'éducation.

Par ailleurs, développer les possibilités alternatives d'apprentissage, qui prennent en compte les raisons de décrochages scolaires, est nécessaire afin d'offrir aux jeunes des conditions adaptées pour consolider leurs connaissances et compétences de base, et les doter d'un savoir-faire recherché afin de trouver un travail, devenir des chefs d'entreprise, entrepreneurs ou s'engager dans d'autres activités productives.



III-2 Les disparités territoriales

1. L'agriculture, source d'emplois

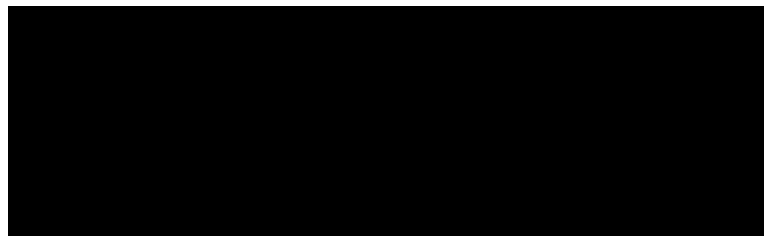
Malgré les 10 millions d'hectares de terres arables et une population majoritairement jeune, le fort potentiel agricole du Congo demeure inexploité. La consommation est fortement dépendante des importations des denrées alimentaires car les terres congolaises ne servent qu'à des exploitations vivrières de faible rendement.

Le secteur agricole a connu, depuis l'arrêt des fermes d'État en 1986, une chute drastique de la production. Alors qu'elles représentaient, jusqu'au début des années 70, près de 30% des

exportations du pays, les exportations agricoles sont aujourd'hui quasiment inexistantes.⁸

Le secteur agricole pouvant générer des centaines de milliers d'emplois directs et indirects est un levier important pour réduire la dépendance de l'économie à la rente pétrolière. Il accélérerait la diversification de l'économie tout en participant à l'aménagement et la redynamisation des zones rurales.

Créer les conditions pour une activité agricole rémunératrice, digne et attractive permettra, au delà de la création d'emplois, d'assurer également le droit de tous à se nourrir dans la dignité.





Agriculture

Arbre à problèmes

TABLEAU V

Localités	Description du problème	Analyse du problème			
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3	
Éwo	Insuffisance des aides publiques au secteur agricole	Insuffisance des investissements nationaux dans le secteur agricole à Éwo	Manque de suivi		
		Manque de transparence dans la gestion des financements alloués aux coopératives et associations agricoles			
	Conditions non favorables au développement des activités agropastorales	Manque des techniciens pour un bon rendement			
		Manque de politique locale promouvant l'agriculture			
Madingou	Désintéressement des jeunes aux activités agricoles	Pénibilité du travail agricole	Manque d'engin agricole		
		Mévente	Instabilité des prix des produits agricoles		
		Manque d'une politique qui incite les jeunes à l'agriculture	Pas d'encadrement des jeunes aux activités agricoles		
	Absence de politique incitant à l'agriculture	Aucune volonté du gouvernement			
Dongou	L'activité agropastorale n'est pas développée	Aucune politique locale ne promeut le développement de ce secteur	Non prise en compte des doléances des communautés par les élus	Manque de considération envers la population	
		Les agriculteurs ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat			
Sembé	Soutien à l'agriculture insuffisante	Mauvaise gestion des projets de soutien à l'agriculture	Incompétence des gestionnaires des projets de soutien à l'agriculture		



2. La liberté d'aller et venir

Koutou et Mbomo : deux localités difficilement accessibles

Droit naturel et imprescriptible, la liberté de circuler ou liberté d'aller et venir est restreinte dans ces deux localités par le manque d'infrastructures viables. Bien que la circulation soit libre, les difficultés d'accès restreignent fortement la mobilité des populations et freinent par conséquent leur développement.

Les populations de Mbomo et Koutou font de la route une priorité de haute importance. Elles estiment à juste titre que l'absence de routes viables est un facteur de leur maintien dans la précarité. Elles ne peuvent pas tirer les avantages des bons moyens de transport.

En effet, il est clairement établi que des routes viables sont essentielles pour

- soutenir la croissance du niveau de vie, l'activité économique et la communication entre les personnes ;

- créer des emplois ;
- faciliter l'accès à des services essentiels comme la santé ou l'éducation ;
- lutter contre le tribalisme en renforçant la compréhension mutuelle et les liens culturels ;

Le maillage du territoire national en infrastructures de transport permet de désenclaver des pans entiers du territoire et d'interconnecter des départements, des villes, et de faciliter la circulation sur le territoire national.

Au-delà, un réseau de transport permet aussi la circulation des marchandises. C'est un élément important pour augmenter la capacité d'absorption du marché intérieur car les paysans auront plus de destinations possibles pour leurs produits.





LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR
ARBRE À PROBLÈMES

TABLERAU VI

Localités	Description du problème	Analyse du problème		
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3
Mbomo	Mauvais état des routes	Travaux inachevés	Travaux de bitumage non exécutés : exemple les bus océans n'arrivent plus à Mbomo causant ainsi la flambée des denrées alimentaires	L'Etat ne prend pas ses responsabilités
	Présence des pistes rurales remplies d'herbes et des boubiers	La négligence de l'Etat alors que la première pierre a été posée par le chef de l'Etat en 2014 sur la route reliant Itoumbi, Mbomo et Mboko.		
Koutou	Route en très mauvais état	Route non-bitumée	Promesse de campagne sur la boucle du kouilou non tenue par le Président depuis 2009	L'Etat néglige le district de Madingo-Kayes
		Pas d'entretien de la route par les entreprises travaillant dans la zone	Les entreprises locales laissent toute la charge à l'État	Les taxes et impôts sont trop élevés



Maren.MM

visite dans un Site d'exploitation de l'or à Elogo

3: L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ : CONDITION DU DÉVELOPPEMENT

Aujourd'hui, près de 1,5 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité. Ils ne disposent que des sources d'énergies traditionnelles comme le bois, le charbon, les bougies, piles et lampe à pétrole. Ces énergies

sont chères, polluantes, peu efficaces et dangereuses.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 1,3 million de personnes décèdent chaque année à cause de la mauvaise combustion des appareils de cuisson et de chauffage. En plus, l'utilisation de la biomasse se traduit par une déforestation importante et les lampes à pétrole et les bougies sont à l'origine de nombreux incendies.

Actuellement, selon Énergie Électrique du Congo, le taux d'accès à l'électricité est de 45% pour Brazzaville et Pointe-Noire; 15% pour les villes secondaires (Dolisie, Ouesso...) et 5% pour les autres localités.

Dans son message sur l'état de la nation du 28 novembre 2023, le Président de la République reconnaît l'amélioration de l'approvisionnement des ménages en électricité comme un des défis majeurs de la gouvernance sociale et solidaire et rappelle son engagement à offrir l'électricité à tous à moitié prix. Mais, les forums communautaires tenus dans 4 localités montrent le déphasage persistant entre les promesses gouvernementales et présidentielles et la réalité : les populations payent une électricité qu'elles ne consomment pas réellement.

Or « ***l'énergie constitue une condition fondamentale du développement social et économique*** », dit Hervé Gouyet, président de l'ONG Électriciens sans frontières. Sans énergie, il n'y a pas d'accès à l'eau potable car la mise en place des systèmes d'alimentation en eau requiert le recours à une source d'énergie. Sans électricité, il n'y a pas non plus d'éclairage dans les maisons, les écoles ou les centres de santé. Par ses usages multiples : lumière, télécommunication, froid, etc. l'électricité améliore inexorablement les conditions de vie. Dans cette perspective, l'accès à l'électricité des populations les plus démunies doit devenir une priorité.



**ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ
ARBRE À PROBLÈMES**

TABLEAU VII

Localités	Description du problème	Analyse du problème		
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3
Impfondo	Fourniture d'électricité entre 18 heures et 22 heures	Ville d'Impfondo alimentée par des groupes électrogènes		
	Tarification forfaitaire excessive de l'électricité	Pas de compteur		
Sembé	Fourniture d'électricité entre 18 heures et 22 heures	Commune de Sembé non alimentée par un micro-barrage	Manque de volonté politique	
	Tarification forfaitaire de l'électricité	Facturation forfaitaire mensuelle à 7.324 XAF par ménage		



4: LE CONFLIT HOMME-FAUNE

La République du Congo regorge d'une biodiversité essentiellement forestière : la superficie des forêts est évaluée à 2,3 millions d'hectares, soit 69% du territoire national (CNIATF 2015) et on y dénombre 5.137 espèces fauniques ou floristiques spontanées réparties en 1627 genres et 233 familles (6ème rapport national sur la biodiversité, 2017).

Ces dernières décennies, la création des aires protégées s'est multipliée en République du Congo. Ainsi, on dénombre à 17 le nombre d'aires protégées existant et couvrant une superficie de 4.380.231 hectares (ACFAP 2022), soit 13% du territoire national.

Si le but initial des aires protégées est

de préserver la biodiversité, nombre d'entre elles abritent également les lieux de vie des communautés locales et populations autochtones, dont la subsistance, la culture et l'identité culturelle sont intimement liées à ces écosystèmes, et ce depuis des générations. Le consensus international actuel consiste à dire que les aires protégées devraient concilier conservation et droits humains. Mais, dans les faits, Il y a un écart énorme entre, d'une part, les obligations, les principes et les engagements pris par les gouvernants, et d'autre part, la réalité sur le terrain.

La localité de Koutou, où le projet est mis en œuvre, est en lisière du parc National Konkouaty-Douly. Sa population est essentiellement rurale donc extrêmement vulnérable. La principale activité de subsistance est l'agriculture mais il est aujourd'hui impossible de cultiver la terre car les grands pachydermes, principalement les éléphants viennent continuellement dévaster les

champs. Depuis 2009, les éléphants saccagent les plantations, les autorités sous-préfectorales sont saisies mais aucune action de réparation n'est entreprise. Les efforts de résilience des communautés sont anéantis au nom de la conservation de la biodiversité. Cette situation prive la population de son unique source de revenu. Les restrictions dans l'accès aux espaces et aux ressources ont donc un impact important sur la qualité de vie et justifient quelquefois les résistances aux politiques de conservation mises en place.



► **Dispositions légales sur les aires protégées au Congo**

Le cadre légal et réglementaire concernant la gestion de la faune en République Congo est régi par la Constitution ainsi que par la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées qui fixe les conditions de conservation et de gestion durable de la faune (Congo, Politique forestière, 2014)





**CONFLIT HOMME-FAUNE
ARBRE À PROBLÈMES**

TABLEAU VIII

Localité	Description du problème	Analyse du problème			
		Pourquoi 1	Pourquoi 2	Pourquoi 3	Pourquoi 4
Koutou	Perte des moyens de subsistance des populations	Dévastation des champs par les éléphants du PNCD	Éléphants en liberté dans les villages autour du PNCD	Incapacité du PNCD à garder les éléphants dans les limites du parc	Absence d'une clôture électrique autour du parc ou des champs
		Pas de dédommagement des victimes de dévastations des champs	Irrégularité des descentes du chef de secteur agricole pour évaluer les pertes		
	Rançonnage des sci-eurs par les éco-gardes du PNCD	Travail dans la zone du parc	Les limites du parc ne sont pas connues		



Maren.MM
visite dans un Site d'exploitation de l'or à Elogo

5: L'EXPLOITATION ANARCHIQUE DE L'OR

Plusieurs sociétés exploitent l'or dans les villages du Congo. Éloignées des services administratifs, ces entreprises pillent les ressources naturelles sans respect pour les droits des communautés locales. A partir des années 2020 et 2021, il a été observé une importante activité aurifère par ces entreprises avec des conséquences importantes sur les populations et sur l'environnement.

Des visites sur le terrain nous ont amené à constater que, dans certains villages, des cours d'eau ont été soit dégradés soit supprimés et des grandes étendues de forêts ont été dévastées ; d'immenses lacs artificiels et cratères ont été créés engendrant un

potentiel impact important auprès des populations riveraines, notamment sur la santé car ces grands cratères sont devenus des nids de moustiques. Aujourd'hui, pour les populations riveraines, s'approvisionner en eau potable est un défi quotidien. Les cours d'eau existant ont été troublés et deviennent un danger pour la santé de plusieurs individus.

Les différentes entreprises exploitant l'or dans les villages le font sans respecter l'obligation légale de conduire une étude d'impact environnemental et social requise par la loi sur la protection de l'environnement de 1991 (art.2). Pourtant cette étude instaure le principe de précaution qui permet de prévenir des dommages provoqués par une réalisation.

Aussi, des sites d'exploitation aurifère abandonnés ne sont pas réhabilités comme l'exige la loi sur l'environnement ainsi que le Code minier (art.132). Ce manquement grave a été à l'origine de plusieurs homicides involontaires dans le district de Souanké où nous mettons en œuvre le projet.



EXPLOITATION ANARCHIQUE DE L'OR
ARBRE À PROBLÈMES

TABLEAU IX

Localité	Description du problème	Analyse du problème	
		Pourquoi 1	Pourquoi 2
Elogo	Destruction de l'environnement	Non respect des limites de la zone à exploiter	Manque de contrôle des services des mines et de l'environnement

PISTES DE SOLUTIONS

Un sentiment de marginalisation prédomine dans les zones où les questions de bien-être ont été posées. Faciliter la circulation des personnes et des marchandises pour favoriser le commerce et booster la production agricole tels sont les axes de travail que les populations proposent aux gouvernants. Ici, au-delà de la lecture inversée de l'arbre à problème, il faut un travail de suivi et évaluation des politiques menées et des investissements réalisés tant dans le domaine des infrastructures routières que celui du soutien à l'agriculture.

L'amélioration des conditions de vie c'est aussi faciliter l'accès à l'électricité aux populations rurales. Ici, il faudra construire localement la solution la plus durable et la moins coûteuse. Il est anormal de payer pour ce qu'on n'a pas consommé.

Enfin, alors que les conservateurs brandissent leurs décrets, pour les exploitants miniers ce sont les permis. Seule la justice peut être une voie de recours pour les populations. Une justice forte qui ne se laissera corrompre ni par les enjeux ni par l'argent.



Cad visite une école à Djambala
(Ecole Ankou)

IV. Conclusion :

Gouverner par les besoins c'est trouver les moyens de répondre aux urgences de nos localités. Les volontaires qui ont participé à la priorisation des besoins dans chaque localité sont partis des besoins propres à leurs quartiers pour réfléchir à ce qui est urgent pour la localité. Partir du particulier au général telle est la méthode que nous avons choisie pour recueillir et construire ce cahier de doléances.

Partout, le sentiment d'abandon règne. Le **“manque de volonté de l'État”** est souvent formulé comme la cause de la persistance des problèmes auxquels les communautés sont confrontées.

La responsabilité citoyenne, c'est de poursuivre la co-construction des espaces de dialogue et de conti-

nuer à se mobiliser pour que chaque besoin, chaque droit soit pris en compte dans la définition des politiques publiques. Cette responsabilité nous invite à partager le contenu du présent cahier de doléances autour de nous pour mobiliser les concitoyens et bâtir des communautés exigeantes.

La responsabilité des gouvernants est de s'inspirer de notre méthode participative pour poursuivre les discussions avec les communautés dans des espaces qui les rapprochent des citoyens. Construire ces espaces c'est croire en la possibilité de changer ensemble nos localités. Pour les gouvernants et les gouvernés, il s'agit d'agir pour le changement plutôt que d'attendre un homme providentiel. Agir pour reprendre le pouvoir décisionnel du citoyen.

2024

CAHIER DES DOLÉANCES COMMUNAUTAIRES



📍 1620, Avenue de trois Martyrs ✉ cad.congo@cg-cad.org

☎ (+242) 05 533 07 63 / 06 875 11 12 / 06 607 20 25 🌐 cad-cg.org